



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 20 MAI 2025 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE YVES BOULIANNE, MAIRE SUPPLÉANT.

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Henri Guillemette

Est absent, le maire :

Monsieur Raymond Lavoie

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2025/05-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025/05-02

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2025/05-03

PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

2025/05-04

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 38 012,86 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 30 avril 2025 d'une somme de 68 849,08 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 106 861,94 \$.



No de résolution
ou annotation

2025/05-05

RAPPORTS DES COMITÉS

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2025/05-06

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 698 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 JUIN 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 698 400 \$ qui sera réalisé le 3 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-02	698 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-02, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire suppléant et la greffière-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	12 200 \$	
2027.	12 800 \$	
2028.	13 300 \$	
2029.	13 800 \$	
2030.	14 400 \$	(à payer en 2030)
2030.	631 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2025/05-07

CHANGEMENT DE DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MOIS DE JUILLET ET OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal permet de modifier le calendrier des séances adopté par la résolution n° 2024/12-08;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la date de la séance ordinaire de juillet prévue le lundi 21 juillet 2025 pour qu'elle



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025/05-08

ait lieu le lundi 7 juillet 2025 et la date de la séance ordinaire d'octobre prévue le lundi 20 octobre 2025 pour qu'elle ait lieu le mercredi 1^{er} octobre 2025.

CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE RAGUENEAU ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE NUMÉRO 2633 – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE les employés municipaux de la Municipalité de Ragueneau sont désormais représentés par un syndicat dûment accrédité;

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu entre les représentants de la Municipalité et ceux du syndicat en vue de conclure une première convention collective encadrant les conditions de travail des employés municipaux;

ATTENDU QUE les parties sont parvenues à une entente de principe, laquelle a été entérinée par le syndicat;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du contenu de cette première convention collective et en approuve les dispositions;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve la première convention collective convenue avec le syndicat représentant ses employés municipaux, pour une période allant du 7 mai 2024 au 6 mai 2029;

QUE le maire suppléant, Yves Boulianne, et les membres du comité de négociation composé de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Edith Martel et des conseillers, Claude Lavoie et Gilbert Dupont, soient autorisés à signer ladite convention collective ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité de Ragueneau.

2025/05-09

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 – TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les états financiers 2024 du « Transport adapté aux personnes handicapées » tels que vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., soient acceptés;

QU'un montant de 13 319 \$ soit alloué comme participation de la municipalité de Ragueneau à ce service pour l'année 2024;

QUE la municipalité de la Paroisse de Ragueneau confirme sa participation au service de transport pour l'année 2025.

2025/05-10

APPUI AU PROJET DE STATION DE LAVE-GLACE ET INTENTION D'IMPLANTATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de station de lave-glace vise à réduire l'utilisation de contenants à usage unique, à diminuer les pertes lors du remplissage ainsi qu'à alléger les coûts de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une volonté de la municipalité de favoriser des pratiques durables, économiques et écologiques;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une station de lave-glace représente un service novateur, pratique et bénéfique pour la population;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. La municipalité appuie le projet d'implantation de stations de lave-glace présenté par la SADC Manicouagan;
2. La municipalité manifeste son intérêt à implanter une station de lave-glace sur son territoire;
3. La présente résolution soit transmise aux parties concernées pour donner suite au projet.

2025/05-11

EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit pourvoir certains postes temporaires afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE des besoins ont été identifiés pour les secteurs du camp de jour, du bureau d'information touristique et du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été analysées et que le personnel recommandé répond aux critères requis;

IL EST PROPOSÉ par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant pour la saison estivale 2025 et ce aux conditions salariales de la convention collective :

- Camp de jour (bande estivale) :
 - Mélina Lajoie, coordonnatrice;
 - Heidi Gagnon, animatrice;
 - Marie-Rose Harvey, animatrice.
- Bureau d'information touristique :
 - Magalie Gagné, préposée à l'information touristique;
 - Arielle Thibault, préposée à l'information touristique.
- Camping municipal :
 - Julie Morin, préposée à l'accueil;
 - Serge Boulianne, préposé à l'accueil;
 - Brandon Miville St-Pierre, préposé à l'accueil;
 - Gino Jourdain, journalier;
 - Pierre St-Gelais, journalier.

2025/05-12

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2025/05-13

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.



No de résolution
ou annotation

2025/05-14

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2025/05-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 58.

Yves Boulianne
Maire suppléant

Edith Martel
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Boulianne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

